



ACQS

EXPERTISE CONSEIL

Notre mission



Affichage Obligatoire

Des experts
pour vous accompagner dans
la mise en conformité de votre
entreprise





Quelles sont les mentions à afficher ?



Quel est le risque ?



Est-ce obligatoire ?



Quel est son but ?

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un support d'affichage sur lequel les salariés pourront obtenir toutes les informations légales relatives au droit du travail

Pourquoi faire ?

- ✓ Respecter vos obligations et vous sécuriser
- ✓ En cas de non respect des obligations, vous encourez une amende de 750€ pour défaut d'affichage. En cas de récidive, vous risquez une condamnation d'un an de prison ainsi que 37 500€ d'amende pour délit d'obstacle

Notre solution

- ✓ Pour vous mettre en conformité, nous vous remettons un document respectant les mentions obligatoires à jour au 01/09/2022. Vous n'avez plus qu'à l'afficher et finir de le compléter à l'aide d'un stylo Velleda® (fourni)

Pour aller plus loin

- ✓ Accompagnement à l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- ✓ Accompagnement à la rédaction d'un règlement intérieur
- ✓ Accompagnement à la rédaction de fiches de postes